

AUTOUR DU TEXTE ÉPIGRAPHIQUE CIL III 1474 = IDR III/2, 379

L'inscription dont nous parlons maintenant provient à coup sûr d'Ulpia Traiana Sarmizegetusa, mais elle n'a survécu que dans une copie faite par Mezerzius; de son manuscrit, elle fut reprise dans les publications des humanistes Accursius et Lazius – et d'eux par Gruterus¹. Plus récemment elle a été rééditée d'abord par P. Katančić², puis par M. Ackner et Fr. Müller³. Lors de la rédaction du CIL, Th. Mommsen la rangea parmi les textes ulpiens authentiques, avec la remarque qu'elle comporte des erreurs de transcription et des omissions aussi, voire des interpolations même; le grand savant allemand a repris sa lecture, obtenant une version cohérente⁴. Celle-ci fut acceptée d'emblée par le volume respectif de l'IDR⁵.

Cette version du texte, acceptée aujourd'hui, est la suivante:

ANTONIAE · BONOSAE · VIX · ANN
XXXVIII · AVREL · CONSTANTIO · EQ · R
DEC · COL · VIMIN · VIXIT · ANNIS · VI
P · ANTONIVS · VICTOR · MIL · LEG · VI
5 VICTRICIS · FRVM · VIX · ANN · XVIII
P · ANTO · SVPER · INFELIX · PATER
P · ANTO · TRIB · CO... · IIII · DE...MA...ARVM
VIX · ANN · XXXIII · INFELIX · PATER

En forme développée, sa lecture se présente dans la manière suivante:

Antoniae Bonosae vix(it) ann(is)
XXXVIII Aurel(io) Constantio eq(uiti) R(omano)
dec(urioni) col(oniae) Vimin(acii) vixit annis VI
P(ublius) Antonius Victor mil(es) leg(ionis) VI
5 *Victricis frum(entarius) vix(it) ann(is) XVIII*
P(ublius) Anto(nius) Super infelix pater
P(ublius) Anto(nius) trib(unus) co(hortis) IIII De[l]ma[t]arum
vix(it) ann(is) XXXIII infelix pater.

La traduction roumaine appartient à I. I. Russu; nous allons essayer d'en offrir une réplique en français:

„À Antonia Bonosa (qui) a vécu 38 ans, à Aurelius Constantius chevalier romain, décurion de la colonie de Viminacium, (qui) a vécu 6 (ou 45?) ans, Publius Antonius Victor, militaire dans la VI^e légion Victrix, frumentaire, a vécu 19 ans, Publius Antonius Super, père malheureux; Publius Antonius, tribun dans la III^e cohorte de Dalmatins, a vécu 34 ans, père malheureux”⁶.

Dès le début on remarque que cette version comporte des déficiences, et que la traduction est faite avec une certaine approximation. Il est difficile de croire que le texte original aurait pu contenir les noms de deux personnes décédées au datif, tandis que le nom d'un troisième figure en nominatif. Également maladroites sont l'âge du décurion de Viminacium (6 ans) et la répétition du nom du dédicant de l'inscription à la fin. La parution de l'âge de celui-ci pose un problème de plus, parce-qu'elle veut dire qu'il serait décédé également.

¹ CIL III 1474, les indications bibliographiques.

² P. M. Katančić, *Istri adcolarum Geographia Vetus e monumentis epigraphicis, marmoribus, numis, tabellis eruta et commentariis illustrata*, Budae, II, 1827, p. 226, no. LXXVII.

³ M. J. Ackner, Fr. Müller, *Die römischen Inschriften in Dacien*, Wien, 1865, 879.

⁴ CIL III 1474 (avec la mention *Videntur inesse interpolationes, quas tamen expellere non queo*).

⁵ IDR III/2, 379.

⁶ *Ibidem*.

Cette inscription a préoccupé N. Gostar aussi. Malheureusement, son brusque décès survenu en 1977 a interrompu ses efforts. Sa note érudite posthume à propos du texte en question fut imprimée dans l'annuaire du Musée de Deva⁷; évidemment il ne s'agit pas d'un ouvrage achevé. Hélas, elle aussi n'est devenue connue que peu de temps avant la publication du nouveau *corpus* des inscriptions de Sarmizegetusa, de sorte que ce volume n'a plus réussi d'en tenir compte que fugitivement.

La proposition de lecture de N. Gostar est assez différente. Il a passé attentivement en revue toutes les versions consignées par diverses transcriptions et publications plus anciennes⁸, puis a examiné en détail la lecture possible de chaque ligne⁹. Mais sa remarque la plus importante touche à un aspect que Mommsen n'avait pas pris en considération (bien qu'il fût consigné dans le CIL), notamment que les deux dernières lignes avaient été gravées sur la face latérale droite du monument¹⁰; quand même, le caractère du texte l'a poussé à considérer qu'il s'agirait en fait de trois lignes (donc le texte devrait comprendre non huit lignes, mais dix¹¹). Ce fait-là expliquerait la répétition du nom du dédicant, ainsi que l'acclamation *infelix pater*¹². Les données douteuses ou introduites probablement par erreur dans les copies ont été éliminées. Dans sa restitution, le texte se présente de la manière suivante:

in ante:

[D(is) M(anibus)]
ANTONIAE BONOSAE VIX(it) ANN(is)
XXXVIII AVREL(io) CONSTANTIO
DEC(urioni) COL(oniae) VIMIN(acii) VIX(it) ANN(is).
5 P(ublius) ANTONIVS VICTOR MIL(es) LEG(ionis) VI
VICTRICIS FRVM(entarius) VIX ANN XVIII
P(ublius) ANTO[n(ius)] SVPER INFELIX PATER

dextra pars:

P(ublius) ANTO[n(ius) Super vet(eranus) ex b(ene)f(iciario)] TRIB(uni) CO[h(ortis)]
III ∞ DELMATARVM
EQ(uitatae) [c(ivium)] R(omanorum) INFELIX PATER

En tâchant d'esquisser une traduction¹³, on obtiendrait la version suivante.

Sur le côté frontal: „Aux dieux mânes. Pour Antonia Bonosa, (qui) a vécu 38 ans, (et) pour Aurelius Constantius, décurion de la colonie de Viminacium, (qui) a vécu ...? ... ans, Publius Antonius Victor, militaire de la légion VI Victrix, frumentaire, (qui) a vécu 19 ans, Publius Antonius Super, père malheureux”.

Sur le côté droit: „Publius Antonius Super, vétéran, ancien bénéficiaire du tribun de la IIIe cohorte montée de Dalmatins citoyens romains à un effectif de mille hommes, père malheureux”.

N. Gostar remarquait que l'inscription, un *cippus* funéraire, doit dater à partir du règne de Gordien III, lorsque la ville de Viminacium devient une *colonia*¹⁴, et que l'unité militaire en question doit avoir été la *cohors III Delmatarum milliaria equitata civium Romanorum pia fidelis*, attestée

⁷ N. Gostar, *CIL III 1474, Sargetia*, 14, 1979, p. 659-661.

⁸ *Ibidem*, p. 659.

⁹ *Ibidem*, p. 659-660.

¹⁰ *Ibidem*, p. 660. L'indication (*alio latere*) avait été consignée dans la publication de Jan Gruterus (IIe édition, 1707), en base des variantes transmises par W. Lazius (1598) et C. Clusius (environ 1600).

¹¹ N. Gostar, *op. cit.*, *loc. cit.*

¹² Il s'agit évidemment du même personnage – il porte les mêmes prénom et gentile (P. Antonius) et est toujours un *infelix pater*.

¹³ Il n'y a pas de traduction dans le texte (inachevé) de N. Gostar.

¹⁴ B. Saria, *Viminacium*, RE VIII A (1958), 2172 sqq.; M. Mirković, *Rimski gradovi na Dunavu u Gornoj Meziji*, Beograd, 1968, p. 65-66.

en Dacie à Mehadia¹⁵. Les noms des personnes inscrites lui semblaient spécifiques plutôt à la deuxième moitié du III^e siècle ap. J.-C.¹⁶. Par conséquent, l'inscription investiguée doit compter parmi les plus tardives de la Dacie romaine¹⁷.

Quand même, la version proposée par N. Gostar n'est pas tout à fait satisfaisante. Malgré la correctitude de la datation avancée, une simple lecture de la traduction met en évidence des inadvertences dans le texte.

Il contient toujours, d'une manière étrange et incorrecte, la mention d'un décédé en nominatif, après deux autres ayant les noms en datif. Quelques émendations du texte sont dépourvues de justification aussi. Dans la ligne 1 (supposée), les lettres [D M] ne seraient pas absolument nécessaires. Puis, dans la l. 3, l'abandon des lettres finales EQ [C] R pour les introduire dans la dernière ligne sur le côté latéral¹⁸ reste fortement douteux. Une telle erreur de transcription est assez peu vraisemblable, surtout si le texte se disposait sur deux côtés différentes du monument, et un C entre les autres lettres reste une simple supposition; de plus, ces lettres ne sont pas absolument nécessaires dans le nom de la cohorte, qui paraît maintes fois sans les épithètes *milliaria equitata civium Romanorum* également¹⁹. Il faut remarquer que les lettres EQ R, qui consignent le rang de chevalier romain, correspondraient bien au statut social aristocratique (décurion à Viminacium) d'Aurelius Constantius²⁰. Dans la ligne 5, le chiffre marquant l'âge du décurion est certainement peu vraisemblable²¹, mais cela ne suffit pas pour l'éliminer tout simplement; à la place d'un VI (six) pouvait figurer en fait un VL (quarante-cinq) ou même un XL (quarante) endommagé – donc un âge possible pour l'individu mentionné. Quant à la version de la ligne 8 (la première sur le côté latéral), elle est en tout cas abusivement allongée, tout comme celle de la dernière ligne. Enfin, on ne voit pas pourquoi l'indication VIX ANN XXXIII de la dernière ligne „est précisément le résultat d'une interpolation”²² et n'est pas acceptée dans le texte restitué.

Un contrôle de la longueur des lignes²³ confirme l'opinion énoncée ci-haut. La ligne 2 nécessiterait 23 espaces graphiques, et la suivante d'autant plus EQ R encore (donc environ 28), tandis que dans la quatrième ligne on aurait – respectant les mêmes règles – seulement 21 espaces²⁴. Les lignes 5-7 comportent chacun une longueur presque similaire (environ 25 espaces). Mais les autres trois, attribuées au côté latéral, nécessiteraient 29 respectivement 12 et 18 espaces. Les différences sont trop considérables, de sorte qu'une révision du texte s'impose.

¹⁵ N. Gostar, *op. cit.*, *loc. cit.* Voir aussi C. C. Petolescu, *Auxilia Daciae*, București, 2002, p. 102-103, nr. 35. On ne trouve jamais en Dacie quelconque III^e cohorte de Dalmatins.

¹⁶ H. Solin, *Die innere Chronologie des römischen Cognomens*, dans H.-G. Pflaum, N. Duval (éds.), *L'Onomastique latine. Actes du Congrès international, Paris 13-15 octobre 1975*, Paris, 1977, p. 110, 113. Voir aussi *Onomasticon*, I, p. 311 (Bonosa), respectivement II, p. 73 (Constantius).

¹⁷ N. Gostar, *op. cit.*, p. 661.

¹⁸ *Ibidem*, p. 660.

¹⁹ *AE* 1987, 843; IDR III/1, 84, 87, 103 (apud C. C. Petolescu, *loc. cit.*).

²⁰ G. Alföldy, *Römische Sozialgeschichte*³, Wiesbaden, 1984, p. 106-108; F. Jacques, *Le privilège de liberté. Politique impériale et autonomie municipale dans les cités de l'Occident romain (161-244)*, Rome, 1984, p. 149, 562.

²¹ G. Rupprecht, *Untersuchungen zum Dekurionenstand in den nordwestlichen Provinzen des römischen Reiches*, Kallmünz, 1975, p. 65-66; F. Jacques, *op. cit.*, p. 486-489, 614-617. On rencontre des enfants désignés décurions, mais ce sont de rares exceptions, explicables par le rôle social de leurs familles (F. Jacques, J. Scheid, *Rome et l'intégration de l'Empire (44 av. J.-C. – 260 ap. J.-C.)*. Tome I. *Les structures de l'Empire romain*, Paris, 1990, p. 258).

²² N. Gostar, *op. cit.*, p. 659.

²³ La prémisse de notre démarche fut le caractère relativement symétrique et ordonné du texte épigraphique, ainsi que l'idée que les lettres utilisées devraient avoir été en quelque sorte égales (tout comme dans la majorité des cas connus). Nous avons considéré comme „espace graphique” chaque lettre, ainsi que chaque intervalle entre les mots. Mais il ne faut pas oublier que certaines lettres (telles I, L ou T) sont assez étroites; dans de tels cas on peut apprécier, au moins quelquesfois, deux lettres couvrant un „espace graphique”.

²⁴ Parmi les 24 lettres, on rencontre trois fois la I, et deux fois d'autres lettres qui pourraient être plus minces – T respectivement L.

Nous avons entamé cette opération en nous basant sur un principe, notamment la recherche de la solution qui modifierait le moins possible la version transmise par le copiste médiéval. Les résultats de notre tentative sont exposés par la suite.

Pour la l. 2, la formule *D(is) M(anibus)* peut être envisagée, avec la mention qu'elle n'était pas obligatoire. La l. 2 ne soulève aucun problème de lecture, ce n'est que le dernier mot qu'on pourrait lire – pour des raisons d'espace – *ann[is]*. En ce qui concerne la l. 3, on est enclin de la garder telle qu'elle existe dans les versions les plus anciennes, donc avec *eq(uiti) R(omano)* à la fin, tandis que dans la l. 4 l'unique modification nécessaire serait le chiffre final – VL à la place de VI²⁵. Pour les deux situations on a présenté ci-haut les arguments.

Dans le cas de la l. 5, les choses changent. Le sens de l'expression imposerait le datif pour le nom de la personne mentionnée, tout comme dans les lignes précédentes. Nous croyons que, en fait, les choses se présentaient exactement ainsi. Dans la version de Gruterus le nom est transcrit P ANTONIO VICTORI (sans doute, toujours en base des sources du XVI^e siècle)²⁶. Il est fort probable que certaines détériorations de la pierre ne permettaient plus la lecture des terminaisons, et elles ont été diversement complétées par les commentateurs modernes. Donc nous pouvons lire le nom en datif également. La ligne suivante ne pose pas de problèmes non plus; on pourrait peut-être se demander si l'âge du militaire décédé avait été bien lu²⁷, mais un soldat en âge de 19 ans detenant la charge de *frumentarius* n'est pas une impossibilité²⁸. Enfin, pour la l. 7 on peut reprendre intégralement la version initiale, en ajoutant seulement un N final au gentile du dédicant – *Anto[n(ius)]*²⁹.

Un contrôle de la longueur des lignes (selon la méthode énoncée ci-haut) semble confirmer la justesse de nos opinions: les lignes restituées de cette manière ont des dimensions presque égales – environ 25 espaces graphiques.

Pour la portion écrite sur le côté latéral droit du monument, le problème se pose d'une manière différente. Il faut surtout se poser la question si les deux lignes transmises par les copistes peuvent être en fait trois. Puis on doit reprendre les mots inclus et vérifier leur correctitude. Il faut tenir compte aussi que les lignes gravées sur la face latérale devraient avoir été tant bien que mal égales, pour des raisons de symétrie.

Selon notre avis, il faut commencer par éliminer la notion de *beneficiarius tribunus cohortis*, introduite abusivement dans le texte³⁰. Quant au nom du dédicant, répété sur le côté latéral³¹, il devrait avoir figuré tout comme sur la face principale, éventuellement au gentile abrégé de plus (*P. Ant. [Super]*³²), toute autre raccourcissement affectant sa compréhension. À coup sûr, au moment de la transcription le *cognomen* n'était plus visible. De même, dans la dernière ligne les lettres EQ R ne doivent pas figurer – bien au contraire, leur message aurait été complètement inutile, car les tribuns de cohorte étaient recrutés uniquement parmi les membres de l'ordre équestre³³.

Avec ces observations, le texte du côté droit doit être lu *P(ublius) Ant(oni) [Super] trib(unus) co[h(ortis)] III De[l]ma[t]arum vix(it) ann(is) XXXIII infelix pater*. Le sens est clair, il n'y a

²⁵ Nous avons choisi cette variante (VL), plus proche de la version existante dans la transcription (VI) qu'une éventuelle XL. Le transcripteur du XVI^e siècle doit avoir vu un VL détérioré, et il pouvait avoir été influencé par le chiffre VI figurant à la fin de la ligne suivante.

²⁶ Voir les remarques de Th. Mommsen autour des interpolations au CIL III 1474.

²⁷ Au lieu de XVIIIII pourrait avoir été écrit XXVIII (le chiffre X ayant en réalité deux hastes obliques penchées vers le coin gauche en bas).

²⁸ Y. Le Bohec, *L'armée romaine sous le Haut-Empire*, Paris, 1989, p. 53, 57-58, 222.

²⁹ Devenu probablement illisible au XVI^e siècle, à cause des détériorations de la pierre.

³⁰ Cf. N. Gostar, *op. cit.*, p. 660. Dans le grand *corpus* des inscriptions sur les *beneficiarii*, la pièce discutée maintenant ne figure pas, à juste titre (voir E. Schallmayer et alii, *Der römische Weibebezirk von Osterburken I. Corpus der griechischen und lateinischen Beneficiarius-Inschriften des Römischen Reiches*, Stuttgart, 1990, p. 392-434, nr. 501-568 – Dacia).

³¹ Pour les raisons de cette disposition voir N. Gostar, *op. cit.*, p. 659-660.

³² Il est marqué ainsi (ANT) dans la plus ancienne copie conservée, au *Codex Vaticanus* no. 69 (CIL III 1474, le commentaire sur les interpolations).

³³ Y. Le Bohec, *op. cit.*, p. 42-43.

pas de problèmes de lecture, et la raison des répétitions a trouvé une explication convaincante³⁴. Cette variante étant la plus fidèle à notre source, on croit qu'elle a les meilleures chances d'être correcte. Pourtant on doit remarquer que, dans les copies disponibles, le texte se dispose sur deux lignes, la dernière commençant après le mot *Delmatarum*. Si on les dispose de cette manière, les lignes résultées seraient évidemment inégales – 33 espaces graphiques dans la première et seulement 29 dans la seconde. Mais une telle inadvertence est facilement surmontable, si on accepte dans la dernière ligne la formule *vix[it] ann[is]*³⁵ continuée par les chiffres *[X]XXXIII*, donc 44, plus vraisemblable pour un homme ayant un fils de 19 ans. L'inscription étant assez endommagée au moment où le copiste l'étudiait³⁶, la variante proposée par nous semble très probable, et dans ce cas-là on aurait une dernière ligne d'environ 31 espaces graphiques. Nous croyons que ce détail soutient la restitution du texte avancée maintenant.

Par conséquent, la lecture de l'inscription doit être la suivante:

a) *in ante*

[D M]
ANTONIAE BONOSAE VIX ANN[IS]
XXXVII AVREL CONSTANTIO EQ R
DEC COL VIMIN VIXIT ANNIS VL
5 P ANTONIO VICTORI MIL LEG VI
VICTRICIS FRVM VIX ANN XVIII
P ANTO[N] SVPER INFELIX PATER

b) *in latere dextro*

P ANT [SVPER] TRIB CO[H] III DE[L]MA[T]ARVM
VIX[IT] ANN[IS] [X]XXXIII INFELIX PATER

La version développée est donc:

a) *[D(is) M(anibus)]*

*Antoniae Bonosae vix(it) ann[is]
XXXVII Aurel(io) Constantio eq(uiti) R(omano)
dec(urioni) col(oniae) Vimin(acii) vixit annis VL
5 P(ublio) Antonio Victori mil(iti) leg(ionis) VI
Victricis frum(entario) vix(it) ann(is) XVIII
P(ublius) Anto(nius) Super infelix pater.*

b) *P(ublius) Ant(onius) [Super] trib(unus) co[h(ortis)] III De[l]ma[t]arum
vix[it] ann[is] [X]XXXIII infelix pater.*

Traduction:

a) Aux dieux mânes. Pour Antonia Bonosa (qui) a vécu 37 ans; pour Aurelius Constantius, chevalier romain, décurion de la colonie de Viminacium, (qui) a vécu 45 ans; pour Publius Antonius Victor, militaire de la légion VI Victrix, frumentaire, (qui) a vécu 19 ans. Publius Antonius Super, père malheureux.

b) Publius Antonius Super, tribun de la IIIe cohorte de Dalmatins, a vécu 44 ans, père malheureux.

Nous croyons que la version proposée maintenant offre une bonne solution pour toutes les apparentes confusions du texte épigraphique, permettant sa meilleure valorisation en tant que source historique.

³⁴ N. Gostar, *op. cit.*, *loc. cit.*

³⁵ Tout comme dans la l. 4 du texte figurant sur la face principale.

³⁶ Les cassures et les lettres qui manquent ou sont détériorées en font preuve.

Il s'agit d'une inscription funéraire, érigée à Ulpia Traiana Sarmizegetusa par P. Antonius Super, tribun³⁷ de la cohorte *III Delmatarum milliaria equitata civium Romanorum pia fidelis*³⁸, donc chevalier romain. Cette unité militaire avait stationné en Dacie, au moins à partir des guerres marcomannes et probablement jusqu'à l'abandon de la province, dans le camp fortifié de Mehadia (Praetorium)³⁹.

Plus incitant encore s'avère le problème des personnes pour lesquelles le monument fut érigé. Les décédés dont on fait mention sont une certaine Antonia Bonosa, morte à 37 ans, et un certain Aurelius Constantius, chevalier romain et décurion de la colonie de Viminacium, mort (semble-t-il) à 45 ans; auprès d'eux figure P. Antonius Victor aussi, militaire dans la VI^e légion Victrix qui à ce moment-là était campée en Bretagne⁴⁰, mort très jeune – à 19 ans seulement.

Puisque le dédicant s'intitule „père malheureux”, il est clair qu'un des décédés doit être son fils. À cause du nom et de l'âge, sûrement c'est P. Antonius Victor le fils de P. Antonius Super. La position sociale du père (chevalier) semble avoir influencé les espoirs de carrière du fils également, qui à 19 ans était déjà *frumentarius*⁴¹. Il est peu probable que le jeune homme ait trouvé sa fin en Bretagne, plus vraisemblablement il devrait avoir succombé durant une mission exécutée plus près de son foyer⁴², ou dans quelque vexillation envoyée dans la vallée du Danube⁴³.

Le nom de famille ainsi que l'âge indiquent Antonia Bonosa en tant que soeur de P. Antonius Super. Et Aurelius Constantius, chevalier romain et décurion à Viminacium, doit être précisément le conjoint de celle-ci⁴⁴. Ils ne semblent pas avoir eu des descendants. C'est Antonius Super, frère et beau-frère, qui se charge de leur monument funéraire. Reste très significative l'alliance matrimoniale entre deux familles emplacements assez loin l'une de l'autre (les Antonii de Sarmizegetusa et les Aurelii de Viminacium), mais ayant le même statut social – notamment des chevaliers locaux, sans du *cursus honorum* équestre, mais impliqués dans la vie publique de leur cités⁴⁵.

Quant à l'inscription gravée sur la face latérale, elle semble avoir eu un tout autre rôle que celui indiqué jusqu'à présent (uniquement de faire connaître le statut social du dédicant). On pense qu'il s'agit en fait d'une autre inscription funéraire, ajoutée plus tard – justement pour le dédicant du monument même, qui semble avoir décédé peu de temps après. Sans doute, ce travail fut achevé par un autre auteur, inconnu pour nous, quelque héritier d'Antonius Super (probablement de basse condition sociale, car il ne fait pas mention de son nom)⁴⁶. Il semble que la famille s'est éteinte avec ce dernier représentant, sans avoir eu d'autres descendants⁴⁷.

³⁷ H. Devijver, *Prosopographia militiarum equestrium quae fuerunt ab Augusto ad Gallienum*, Leuven, 1976, I, p. 105, A 130. Même sans précision explicite, la qualité de tribun du commandant indique à coup sûr qu'il s'agit d'une cohorte de 1000 soldats (Y. Le Bohec, *op. cit.*, p. 27).

³⁸ C. Cichorius, *Cohors*, RE IV 1 (1901), 282-283; C. C. Petolescu, *op. cit.*, *loc. cit.*

³⁹ *Ibidem*, M. Macrea, N. Gudea, I. Moșu, *Praetorium. Castrul și așezarea romană de la Mehadia*, București, 1993, p. 48-51; N. Gudea, *Der dakische Limes. Materialien zu seiner Geschichte* (Sonderdruck aus JRGZM, 44), Mainz, 1997, p. 32.

⁴⁰ E. Ritterling, *Legio*, RE XII (1924), 1605-1611; H. M. D. Parker, *The Roman Legions*, Cambridge, 1958, p. 158.

⁴¹ R. Fiebiger, *Frumentarii*, RE VII 1 (1910), 122-124. Ayant le rôle d'agents de la police secrète impériale aussi, ils étaient favorisés aux avancements.

⁴² Les *frumentarii* sont rencontrés fréquemment dans d'autres provinces que celle dans laquelle cantonnait leur légion, bien sûr avec des missions spécifiques (*ibidem*, 125).

⁴³ Généralement, la légion VI Victrix ne participe pas aux campagnes au-delà de l'Occident européen. Mais, vers le milieu du III^e siècle, ses vexillations combattent en Pannonie également (E. Ritterling, *op. cit.*, 1609-1610). Pour un autre citoyen de Sarmizegetusa, centurion dans la même légion, voir IDR III/2, 127.

⁴⁴ Ils sont ensevelis ensemble, appartiennent à la même génération et toute autre parenté entre eux est exclue.

⁴⁵ Aurelius Constantius ne semble pas avoir accompli de carrière militaire, mais il est membre de l'*ordo decurionum* de Viminacium, en Mésie Supérieure. P. Antonius Super ne semble pas impliqué dans l'administration locale, mais il est chevalier et a exercé une seule *militia equestris*, la première (la commande d'une cohorte), assez près de son foyer; probablement il était suffisant pour qu'il affirme sa place de choix dans la société ulpienne (voir F. Jacques, *op. cit.*, p. 127-130, 149, 152, 168; G. Alföldy, *op. cit.*, p. 246-247).

⁴⁶ L'anonyme épouse de P. Antonius Super et mère de P. Antonius Victor devrait avoir décédé depuis longtemps, car on ne la mentionne pas sur la pierre tombale. Faute de descendants, la fortune de la famille pouvait revenir à d'autres

Le monument qu'on vient de discuter est important aussi parce qu'il met en lumière une fois de plus des rapports entre l'aristocratie de Sarmizegetusa et celle de Viminacium – notamment des relations personnelles et familiales, bien sûr accompagnées d'intérêts matériels⁴⁸.

On ne peut rien affirmer sur quelque parenté de ces Publii Antonii de Sarmizegetusa avec d'autres aristocrates locaux portant le même gentilice, mais ayant d'autres prénoms⁴⁹. Ils ne semblent pas être en tels rapports avec la famille des notables Lucii Antonii, dont quelques membres accèdent dans l'ordre équestre même⁵⁰. Aucun indice en ce sens ni pour une relation avec les Marci Antonii, des notables ulpiens vers la fin du IIe siècle⁵¹, ni avec les singuliers Q. Antonius Viator⁵² ou C. Antonius Ursinus⁵³. On n'a pas réussi à identifier de leurs parents ou clients, ni parmi les augustales, ni parmi d'autres couches inférieures de la société locale⁵⁴. Les autres Antonii aristocrates dans toute la Dacie romaine n'offrent point de tels indices non plus⁵⁵.

Il existe un seul homonyme du dédicant de l'inscription discutée maintenant: P. Antonius Super, décurion de la colonie de Sarmizegetusa Metropolis, qui érige une colonnette en marbre pour le siège des augustales⁵⁶. Son acte est à coreler avec une réparation datable au temps d'Alexandre Sévère ou peu après⁵⁷, donc à un moment assez proche de l'érection de l'inscription funéraire en question. C'est toujours cette réparation qui explique les tuiles portant l'estampille P ANT S dans cet édifice, et elles ont la même datation⁵⁸. On pourrait croire qu'on a affaire au même personnage, membre de pointe de l'aristocratie ulpienne. Pourtant, nous pensons qu'il s'agirait en effet de deux personnes différentes – possiblement père et fils. Au moment de la réparation entreprise dans le forum, le décurion P. Antonius Super ne fait pas mention d'aucune *militia equestris*, ni du rang équestre non plus, et il est fort peu probable qu'il ait accompli beaucoup plus tard le service militaire, tandis que le tribun militaire homonyme ne semble pas avoir été jamais *decurio coloniae*⁵⁹. Il nous semble plus probable qu'un certain P. Antonius Super, notable de la colonie sous Alexandre Sévère et après, ait eu un fils du même nom (actif pendant les décennies V-VI du siècle) qui aurait accédé dans l'ordre équestre et accompli une première

héritiers aussi – par exemple à quelques-uns de ses affranchis (M. Kaser, R. Knütel, *Römisches Privatrecht*, München, 17. Auflage, 2003, p. 400-403).

⁴⁷ I. Piso, *Die soziale und ethnische Zusammensetzung der Bevölkerung in Sarmizegetusa und in Apulum*, dans W. Eck (Hrsg.), *Prosopographie und Sozialgeschichte. Studien zur Methodik und Erkenntnismöglichkeit der kaiserzeitlichen Prosopographie (Kolloquium Köln 24.-26. November 1991)*, Köln – Wien – Weimar, 1993, p. 322, 334; R. Ardevan, *Viața municipală în Dacia romană*, Timișoara, 1998, p. 200.

⁴⁸ CIL III 8129 et IMS I, 76 (voir R. Ardevan, *op. cit.*, p. 226-227, 313-314 – tout en ignorant l'inscription discutée ci-dessus).

⁴⁹ Le *nomen gentile* étant assez commun, on ne peut pas les considérer parents – faute d'autres indications – que ceux qui ont le même prénom aussi, justement à cause de la rareté du nom Publius Antonius parmi les notables dacoromains (I. Piso, *De nouveau sur les Lucii Antonii de Sarmizegetusa*, dans *Studii de istorie antică. Omagiu profesorului Ioan Glodariu*, Cluj-Napoca, 2001, p. 364).

⁵⁰ R. Ardevan, *op. cit.*, p. 199; I. Piso, *op. cit.*, p. 363-370.

⁵¹ CIL III 7793 = IDR III/5, 379; CIL III 1279-1285, 7838, 7839 = IDR III/3, 286 respectivement 293, 308, 309, 330, 331, 334, 335.

⁵² IDR III/2, 378.

⁵³ CIL III 1492 = IDR III/2, 377.

⁵⁴ Voir R. Ardevan, *op. cit.*, p. 581-584, 592-594.

⁵⁵ CIL III 1433 = IDR III/2, 266; CIL III 1084 = IDR III/5, 211; CIL III 7804 = IDR III/5, 495; *AE* 1939, 246 = *IDRE* II, 330; *AE* 1952, 195 (*IDRE* II *non habet*).

⁵⁶ *AE* 1933, 241 = IDR III/2, 134.

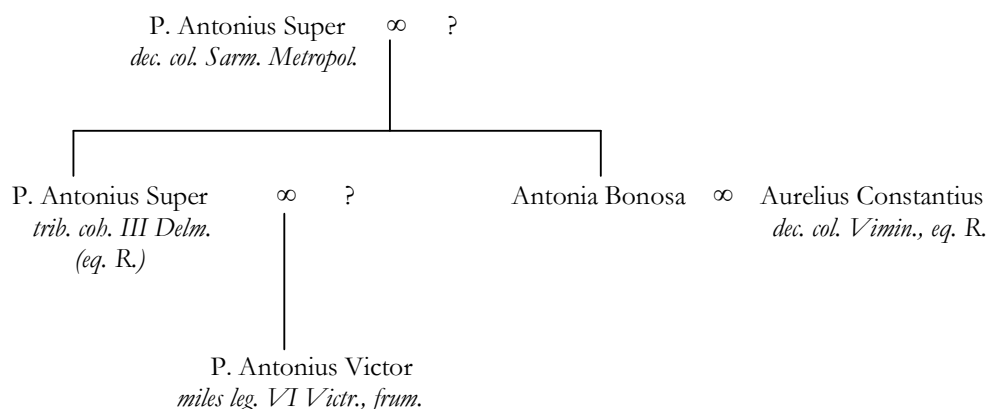
⁵⁷ R. Étienne, I. Piso, Al. Diaconescu, *Les fouilles du forum vetus de Sarmizegetusa. Rapport général, Acta Musei Napocensis*, 39-40/I, 2002-2003, p. 150-151.

⁵⁸ I. Piso, *Les estampilles téglaires de Sarmizegetusa, Ephemeris Napocensis*, 6, 1996, p. 166.

⁵⁹ La carrière municipale et le rang équestre appartiennent à des sphères différentes (I. Piso, *De nouveau sur les Lucii Antonii de Sarmizegetusa*, dans *Studii de istorie antică. Omagiu profesorului Ioan Glodariu*, Cluj-Napoca, 2001, p. 366). On remarque que, parmi les officiers romains de rang équestre, on ne connaît d'autres Publii Antonii (H. Devijver, *op. cit.*, III, 1980, p. 1027-1028).

militia même, mais justement pour cette raison aurait réussi à éviter l'onéreuse qualité de décurion⁶⁰.

Par conséquent, la *stemma* de cette famille Antonia d'Ulpia Traiana Sarmizegetusa pourrait avoir été, au moment illustré par cette inscription (le milieu du III^e siècle) la suivante:



L'encadrement chronologique de l'inscription est révélateur. Comme on l'a montré ci-dessus, elle ne peut dater qu'à partir du milieu du III^e siècle⁶¹. C'est une période de crise pour les aristocraties municipales du bassin danubien, pendant laquelle les sources épigraphiques sur cette catégorie sociale diminuent dramatiquement⁶². Donc, l'inscription qu'on vient de présenter illustre la persistance, dans ces temps durs, des notables locaux et de la vie municipale au centre de la Dacie. Mais, très probablement, il s'agit d'une survivance difficile et sans éclat. P. Antonius Super, malgré l'appartenance à l'ordre équestre, n'exerce aucune charge publique locale. Sa soeur et son beau-frère (aristocrate de Viminacium) sont enterrés dans le caveau familial de Sarmizegetusa⁶³, avec le fils du premier. Et toujours ici sera déposé Antonius Super aussi, sans qu'on lui installe une nouvelle pierre tombale, uniquement avec les indications nécessaires gravées sur un côté du monument existant déjà. On dirait que l'état matériel de la famille ait interdit des dépenses supplémentaires. Tous les détails indiquent un monde où la qualité d'aristocrate local a commencé à ne plus être attractive – tout au contraire⁶⁴.

Le document épigraphique analysé ci-dessus constitue donc une source rare et précieuse sur le destin des élites sociales daco-romaines pendant l'anarchie militaire, c'est à dire vers la fin de la province trajanne.

RADU ARDEVAN

⁶⁰ G. Alföldy, *op. cit.*, p. 107-108, 112, 141-143, 147-148; F. Jacques, J. Scheid, *op. cit.*, p. 255-257.

⁶¹ Viminacium devient colonie dans l'année 239, qui représente également l'an I des émissions monétaires provinciales en bronze avec la légende P M S COL VIM (M. Mirković, *op. cit.*, p. 65; F. Martin, *Kolonialprägungen aus Moesia Superior und Dacia*, Budapest – Bonn, 1992, p. 13, 20). Parce que les inscriptions connues (y compris celle-ci) ne font mention d'aucun épithète impérial, elles doivent dater d'une période plus tardive, sûrement après 244 – lorsque le rang de *colonia* était déjà bien connu et ne réclamait plus des précisions supplémentaires; de plus, ni l'empereur fondateur ni n'importe quel membre de sa famille n'était plus au pouvoir.

⁶² G. Alföldy, *op. cit.*, p. 133.

⁶³ Seront-ils décédés à des moments très proches, lorsqu'ils se trouvaient tous les deux à Sarmizegetusa? Il serait possible – on peut envisager une épidémie aussi. La présence d'Aurelius Constantius en Dacie devrait avoir été temporaire et causée par certains intérêts matériels (voir R. Ardevan, *op. cit.*, p. 219, 313-316; Idem, *Colonia Claudia Aequum und Dakien – epigraphische Bemerkungen*, dans M. Mirković (Hrsg.), *Römische Städte und Festungen an der Donau. Akten der regionalen Konferenz, Beograd 16.-19. Oktober 2003*, Beograd, 2005, p. 128, 130).

⁶⁴ G. Alföldy, *op. cit.*, p. 141-143, 147-148.

ABRÉVIATIONS

AE	Année Épigraphique, Paris.
CIL	Corpus Inscriptionum Latinarum, Berlin.
IDR	Inscriptiile Daciei romane, București.
IDRE	C. C. Petolescu, <i>Inscriptions externes concernant l'histoire de la Dacie, Ier – IIIe siècles</i> , București, I (1996) – II (2000).
IMS	F. Papazoglou (réd.), <i>Inscriptions de la Mésie Supérieure</i> , Beograd.
JRGZM	Jahrbuch des Römisch-Germanischen Zentralmuseums, Mainz.
Onomasticon	<i>Onomasticon provinciarum Europae Latinarum</i> , I, Budapest, 1994 (B. Lőrincz, Fr. Redő); II, Wien, 1999 (B. Lőrincz); III, Wien, 2000 (B. Lőrincz); IV, Wien, 2002 (B. Lőrincz).
RE	Real-Encyclopädie der classischen Altertumswissenschaft, Stuttgart.